



# Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen  
Canton de Notre Dame de Bondeville

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1ER AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi premier avril à 19H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian POISSANT.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 26 mars 2019

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Jacqueline HORN, Éric PAUCHET, Gil GUILBERT, Hubert PICARD, Marie-Claude LOQUET-BENAÏOUN, Viviane LECLUSE, Anne-Sophie MARATRAY, Olivier LESUEUR, Jean-Marc SEVESTRE.

### Absents :

Daniel DARRY procuration donnée à Olivier LESUEUR

Béatrice BARRERE

Sonia BENAVIDES procuration donnée à Gil GUILBERT

Brigitte CAVALLERO-DUBOIS procuration donnée à Christian POISSANT

Secrétaire de séance : Gil GUILBERT

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir ajouter le point suivant à l'ordre du jour :  
- création d'un poste d'adjoint technique 20/35ème

### ■ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Approuvé à l'unanimité

### ■ **CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT**

Le Maire, expose que suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école de Montigny, il est nécessaire de créer un nouveau poste d'adjoint technique à 20/35<sup>ème</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent de services polyvalent en milieu rural à temps non complet à raison de 20/35ème, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 12 mois.

### ■ **ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS VOIRIE PROGRAMME 2019**



# Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen  
Canton de Notre Dame de Bondeville

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin en vue de participer au financement du programme voirie de 2019, à hauteur de 25% du montant des dépenses HT en fonctionnement et en investissement soit environ :

- **6 600 € en investissement pour la Rue du Calvaire**

**L'imputation en investissement** s'effectuera sur le compte **2041512** « subventions d'équipements aux organismes publics »

## ■ TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Comité Technique Paritaire (CTP).

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotions d'avancement, grade par grade ; ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité pourrait être fixé de façon suivante :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Taux en %
C	Technique	Agent de Maîtrise Principal	100%

Monsieur le Maire précise que cette le Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique a émis un avis favorable en date du 22 mars 2019 sur cette proposition qui lui a été présentée.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir discuté, et l'autorité territoriale entendue, décident à l'unanimité de retenir les taux de promotion tels que prévus sur le tableau ci-dessus.

## ■ BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2019 de la Commune présenté par Monsieur Philippe FREMONT, premier adjoint au Maire, et qui s'équilibre comme suit :



# Mairie de MONTIGNY

---

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen  
Canton de Notre Dame de Bondeville

## **Budget Primitif Commune :**

- Section de fonctionnement à : 1 729 250.00 €
- Section d'investissement à : 802 289.00 €

## **■ QUESTIONS DIVERSES**

- Organisation des élections européennes du 26 mai 2019
- Restauration scolaire : le choix du prestataire pour la rentrée 2019 sera soumis au vote du budget lors du prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour Fin de la séance 20h24

**Le Maire,  
Christian POISSANT**